

R 103/2024

Sur proposition du groupe socialiste

PROJET DE RESOLUTION

au sens de l'article 34 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

LA MIXITE DU PAV EST ESSENTIELLE, L'ACCORD DE 2018 ACCEPTE EN VOTATION POPULAIRE DOIT RESTER !

Le PAV est connu de toutes et tous pour être LE secteur où le Canton de Genève pourra construire des logements, sans pour autant déclasser des zones agricoles et en construisant « la ville en ville ». L'État y possède de nombreux terrains, ce qui représente un avantage certain pour l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre, de sa politique du logement lors de ce siècle.

Une politique du logement qui devra impérativement répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Deux catégories sont actuellement confrontées à de graves difficultés pour se loger, en raison de la pénurie de logements et de leurs prix exorbitants. Il s'agit des classes populaires qui ont urgemment besoin de logements d'utilité publique et de la classe moyenne. Celle-ci n'a pas les moyens de devenir propriétaire à Genève et doit pour le moment s'expatrier en France voisine, où elle se retrouve à la merci d'un marché locatif aux prix délirants.

En 2018, un large accord a pu être trouvé. Celui-ci réduisait le nombre de bureaux dans la zone, augmentant mécaniquement le nombre de logements et fixant les proportions des différents types de ceux-ci. Cet accord réunissait de nombreux partis politiques, des associations aussi bien de propriétaires que de locataires et, c'est ce qui nous intéresse dans le cas de cette résolution, les trois communes concernées (Ville de Genève, Carouge et Lancy). Il a été accepté à 61% des voix en votation populaire.

Récemment, deux projets de loi ont été votés par le Grand Conseil, lois remettant fondamentalement en cause l'accord susmentionné. Ces projets de loi souhaitent d'une part doubler la proportion de PPE à destination des classes les plus aisées et d'autre part les transformer en pleine propriété. Actuellement, elles sont prévues en droit de superficie, ce qui permet de trouver un équilibre financier dans la mission de la fondation PAV et d'assurer des rentes à l'État. A contrario, une vente pleine et entière des terrains conduit à transférer des profits maximaux à quelques promoteurs et à couper les vivres au Canton, rendant impossible une politique du logement qui ne réponde pas juste à la course au rendement maximal pour les propriétaires.

La Ville de Lancy dénonce cette remise en cause d'un accord consensuel large et espère que le PAV remplisse sa mission, c'est-à-dire offrir des logements abordables aux Genevoises et aux Genevois dans la Genève de demain.

Par ces motifs, le Conseil municipal :

1. Réitère son soutien au large accord de 2018 sur le PAV accepté par 61% de la population.
2. Manifeste son souhait de conserver les équilibres actuels entre les différents types de logement prévus, afin que la commune conserve une mixité sociale qui fait sa richesse.

Les Socialistes, les Vert-e-s, le MCG

Lancy, le 13 janvier 2024

***Conseil municipal du 18 janvier 2024
Résolution acceptée par 22 oui, 12 non, 0 abstention***